



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Le 13 novembre 2025, à 17 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 06 novembre 2025 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2025-29

OBJET : APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS DU PROGRAMME 2025-2026 DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 22 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 24

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX

Absents :

AURIBEAU : M. Roland CICERO
GOULT : M. Didier PERELLO
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNERBES : M. Patrick MERLE

Procurations :

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L .5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, l'arrêté ministériel du 19 juin 2024 constatant le classement des 25 communes de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) en zone de France Ruralités Revitalisation (FRR),

Vu, les Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) et d'Assainissement (SDA) réalisés par la CCPAL entre 2021 et 2023,

Considérant, la nécessité de renouveler les réseaux d'eau potable, rue du Bourget à SAIGNON et quai du Midi et quai Léon Sagy à APT, au vu des fuites à répétitions sur ces réseaux,

Considérant, la nécessité de renouveler les réseaux d'eaux usées route du stade à VILLARS, route de la Charité à GARGAS, rue du Bourget à SAIGNON et quai du Midi à APT ; ces réseaux étant vétustes et exposés à des risques de défauts structurels entraînant des entrées d'eaux claires parasites et des débordements,

Considérant, ce programme de travaux de renouvellement 2025-2026 visant à renforcer et sécuriser les réseaux d'eau potable et d'eaux usées,

Considérant, les coûts de ces différentes opérations, détaillés ci-après, soit un total de 258 248 € HT pour les travaux sur les réseaux d'eau potable et 439 418 € HT pour les travaux sur les réseaux d'eaux usées,

Considérant, que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, dans le cadre de son 12^{ème} programme, peut participer financièrement à ces opérations sachant que le territoire de la CCPAL se situe en zone de solidarité,

Le Président propose que des demandes de subventions soient déposées auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, selon les plans de financement suivants :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – TRAVAUX RESEAUX EAUX USEES

Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des recettes
<u>Route du stade - VILLARS</u>	
Etudes préalables 970 €	
Maîtrise d'œuvre : 2 400 €	
Travaux : 48 000 €	
Contrôle travaux avant réception : 700 €	
Divers et imprévus (5% du sous-total) : 2 604 €	
Total : 54 674 €	
<u>Route de la Charité - GARGAS</u>	
Etudes préalables : 1 370 €	
Maîtrise d'œuvre : 8 300 €	
Travaux : 166 766 €	
Contrôle travaux avant réception : 2 000 €	
Divers et imprévus (5% du sous-total) : 8 922 €	
Total : 187 358 €	
<u>Quai du Midi - APT</u>	
Etudes préalables 2 462 €	
Maîtrise d'œuvre : 4 500 €	
Travaux : 89 500 €	
Contrôle travaux avant réception : 1 100 €	
Divers et imprévus (5% du sous-total) : 4 878 €	
Total : 102 440 €	
<u>Rue du Bourget - SAIGNON</u>	
Etudes préalables : 1 225 €	
Maîtrise d'œuvre : 4 200 €	
Travaux : 84 500 €	
Contrôle travaux avant réception : 500 €	
Divers et imprévus (5% du sous-total) : 4 521 €	
Total : 94 946 €	
TOTAL TRAVAUX RESEAUX EAUX USEES : 439 418 €	TOTAL : 439 418 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – TRAVAUX RESEAUX EAU POTABLE		
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des recettes	
<u>Quai Léon Sagy - APT</u>		
Etudes préalables : 550 €		
Maîtrise d'œuvre : 4 400 €		
Travaux : 88 500 €		
Contrôle travaux avant réception : 100 €		
Divers et imprévus (5% du sous-total) : 4 678 €		
Total : 98 228 €	Agence de l'Eau RMC : (30% min.)	77 474 €
<u>Quai du Midi - APT</u>		
Maîtrise d'œuvre : 4 200 €		
Travaux : 84 000 €		
Contrôle travaux avant réception : 100 €		
Divers et imprévus (5% du sous-total) : 4 415 €		
Total : 92 715 €	Autofinancement : (70% max.)	180 774 €
<u>Rue du Bourget - SAIGNON</u>		
Maîtrise d'œuvre : 3 000 €		
Travaux : 61 000 €		
Contrôle travaux avant réception : 100 €		
Divers et imprévus (5% du sous-total) : 3 205 €		
Total : 67 305 €		
TOTAL TRAVAUX RESEAUX EAU POTABLE : 258 248 €	TOTAL :	258 248 €

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, les plans de financement ci-dessus,

Sollicite, les aides financières au taux maximum de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,

Sollicite, une dérogation pour entreprendre ces travaux, sans attendre la notification de la décision d'aide financières,

S'engage, à rembourser les subventions perçues en cas de non-respect de ses obligations,

Autorise, le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon ou son représentant à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20251113-B-2025-29-DE Date de télétransmission : 18/11/2025 Date de réception préfecture : 18/11/2025
--

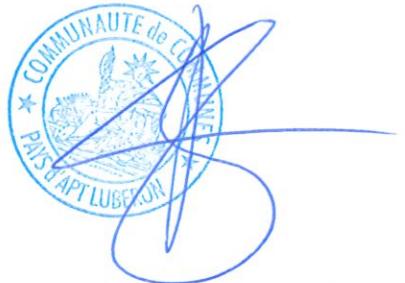
Page 4 sur 5

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 26/11/2025

B-2025-29

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20251113-B-2025-29-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025
Page 5 sur 5

